

Mr Nicolas Seys

32 Bis rue des bruyères

27800 Aclou

Aclou, le 22 janvier 2023

En tant qu'habitant de la Commune depuis plus de vingt ans, comme un grand nombre de personnes, j'ai été surpris lorsque j'ai appris que le début de la rue de la Mairie était dans un domaine privé. Qui aurait pu imaginer cela surtout qu'elle ressemble à n'importe quelle rue de la commune !

C'est, en effet, une rue classique, identifiée « Rue de la Mairie », goudronnée, avec ses poteaux électriques, téléphoniques et son éclairage public. On n'imagine pas du tout traverser une propriété privée quand on se rend à la Mairie. Elle est bordée de chaque côté par des clôtures et sert exclusivement de voie de passage pour aller à la Mairie et aux habitants qui demeurent dans cette rue.

Cette rue, qui a été entièrement financée et entretenue par des fonds publics, c'est-à-dire par nos impôts ; servant avant tout à accéder à la Mairie, doit revenir officiellement dans le domaine communal afin qu'elle puisse continuer à être entretenue par la commune via l'Interco. Sinon demain, qui va l'entretenir ?

Cette situation qui est grotesque, surtout quand on sait, qu'auparavant, tous les enfants l'empruntaient pour aller à l'école, doit être régularisée pour le bien de tous afin de pouvoir continuer à accéder librement à la Mairie et aux habitations.